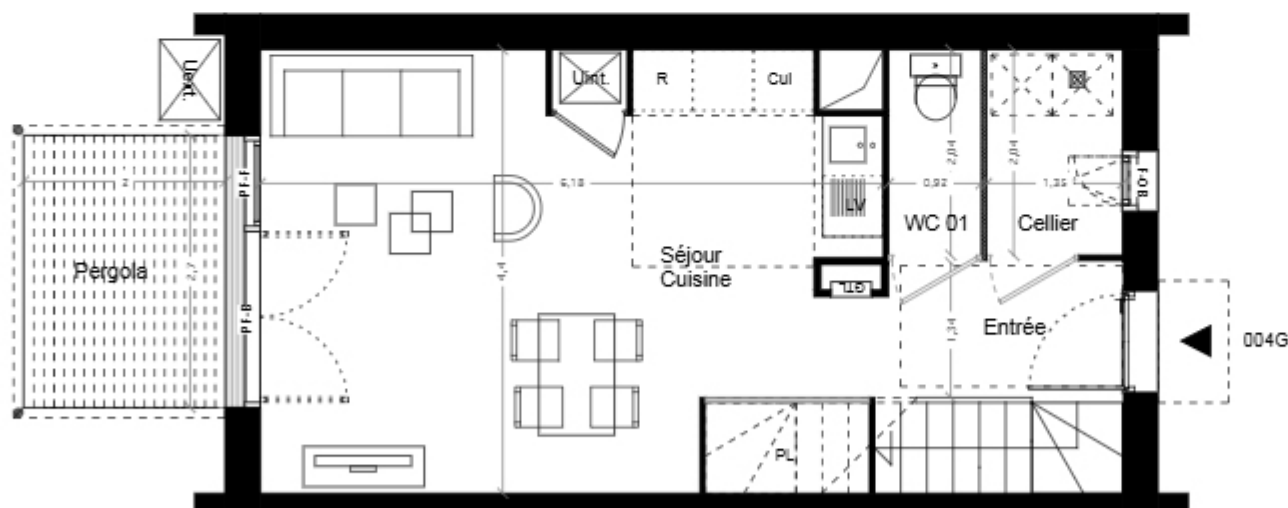




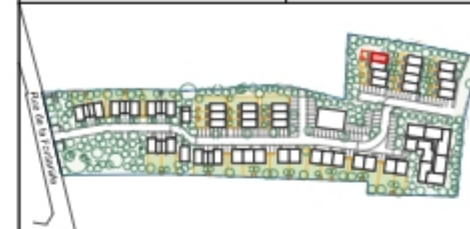
Plan de l'étage



Plan du rez-de-chaussée

DOMAINE
DE FONTANILLE
13 Rue de la Fontanille
33 290 PAREMPUYRE

QUARTUS
LA VILLE AVEC VUE SUR DEXAM



RDC/R+1 004G T3

Surface habitable	
Entrée	3,4
Séjour/cuisine	26,2
WC 01/cellier	4,8
Salle de bain	3,6
WC 02	1,9
Chambre 1	11,8
Chambre 2	10,3
Sas	5,0

Total surface habitable	67,0
-------------------------	------

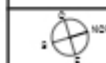
Surface annexe	
Pergola	5,4
Jardin (pergola comprise)	29,5
Total surface annexe	34,9

LÉGENDE

- F : façade
- S : serein
- Ta : terrasse
- OS : ossature
- PC : porte-fenêtre vitrée
- VR : vitre isolée
- PV : porte-vue séparé
- SG : garde-serrure
- SC : garde-corps
- PL : placard
- LL : lave-linge
- LV : lave-vaisselle
- CU : four et plaque de cuisson
- R : réfrigérateur
- PE : porte-entrée coulissante
- GE : grille électrique
- g : gaine technique
- a : accessibilité
- ccc : accessibilité PMR

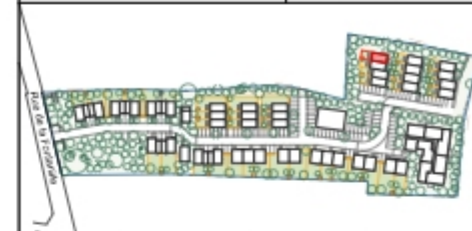


Nota : Des modifications mineures ou des aménagements de détails, nécessaires pour des raisons d'ordre technique ou administratif peuvent être apportés aux plans. Une différence de 5% sur les surfaces en les côtes sera considérée comme admissible (tolérance d'exécution). Dans les cuisines, les indications telles que LL, LV, R, etc... sont représentées pour définir l'emplacement des appareils électroménagers, et du mobilier n'est pas prévu dans la prestation due.



Echelle 1/75ème
0 1 2m

INDICE	DATE	OBJET	DEMANDÉ PAR
B	14/04/2025	2ème édition	



G

Surface habitable	
Entrée	3,4
Séjour/cuisine	26,2
WC 01/cellier	4,8
Salle de bain	3,6
WC 02	1,9
Chambre 1	11,8
Chambre 2	10,3
Sas	5,0

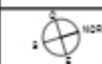
Total surface habitable	67,0
-------------------------	------

Surface annexe	
Pergola	5,4
Jardin (pergola comprise)	29,5
Total surface annexe	34,9

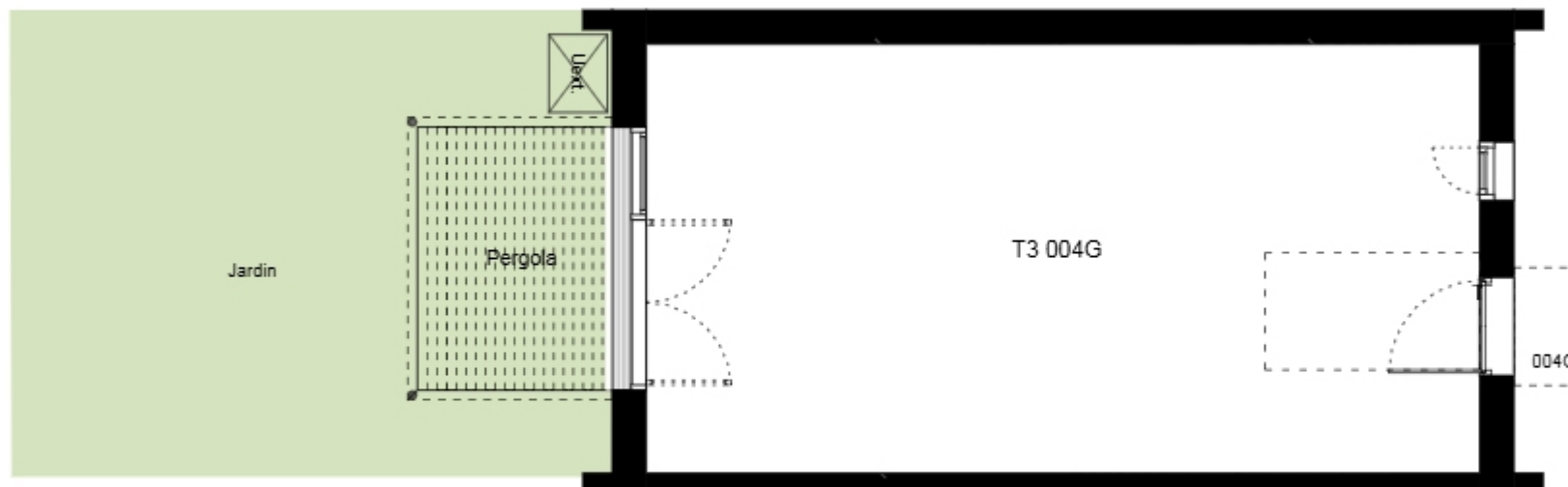
F	: file
G	: garçon
Fe	: femme
GG	: gacile garçon
GC	: garçon-femme virile
VR	: voler volant
PV	: pare-vue séparatif
GG	: gacile gentile
GC	: garde-corps
PL	: placard
LL	: lave-linge
LV	: lave-vaisselle
Cul	: four en plaques de cuisson
R	: refroidisseur
FE	: femmeuse électrique
GTL	: tableau électrique

	gaine technique
	classe amovible
	accessibilité P.M.

Note : Des modifications mineures ou des aménagements de détails, nécessaires pour des raisons d'ordre technique ou administratif peuvent être apportés aux plans. Une différence de 5% sur les surfaces et les cotes sera considérée comme admissible (tolérance d'exécution). Dans les cuisines, les indications telles que U1, U2, R, etc., sont regroupées pour définir l'emplacement des armoires aux usages, au possible, identifiés. La fourniture de l'électroménager, et du mobilier n'est pas prévue dans la prestation due.

Scale 175: $\alpha = .86$

DEMANDE TVA.



Plan du rez-de-chaussée